

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**BORDEREAU DES PRIX**

( B.P.)

**Maître de l'ouvrage**

**COMMUNE DE PLOVAN**

**Objet du marché**

**PROGRAMME DE VOIRIE 2017**

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)
001	<p><b>INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER</b>            Ce prix rémunère :            Forfaitairement les frais d'installation et de signalisation de chantier.            Il comprend également :            - l'amenée et le repliement du matériel,                - l'enlèvement en fin de chantier du matériel, des matériaux en excédent et la remise en état des lieux,            - la fourniture à pied d'œuvre et la maintenance de la signalisation nécessaire à l'organisation et à la durée du chantier,            - la mise en place et la surveillance pendant la durée du chantier,            - les dispositifs de signalisation seront conformes aux normes en vigueur et notamment à l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 livre I, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire. Il est précisé que ce prix sera réglé en deux fractions :            - 70 % du prix sera versé quand les installations de chantier seront achevées et le matériel amené à pied d'œuvre,            - 30 % après remise en état des lieux.</p> <p>LE FORFAIT: .....</p>	
002	<p><b>DERASSEMENT D'ACCOTEMENTS</b>            Ce prix rémunère :            au mètre linéaire, le dérasement d'accotements.            - Il comprend l'évacuation en décharge agréée des produits de dérasement, ainsi que toutes sujétions.</p> <p>LE METRE : .....</p>	
003	<p><b>SCARIFICATION DE CHAUSSEE</b>            Ce prix rémunère :            Au mètre carré la scarification de chaussée existante sur une épaisseur de 10 cm maximum.            - Il comprend le triage et l'évacuation des matériaux pollués ou en excédent en décharge agréée, le réglage et le compactage du fond de forme, ainsi que toutes sujétions.</p> <p>LE METRE CARRE: .....</p>	
004	<p><b>REVETEMENT DE TROTTOIR EN BETON BITUMINEUX 0/6</b>            Ce prix rémunère :            au mètre carré l'exécution d'un revêtement en béton bitumineux 0/6 à raison de 80 kg/m<sup>2</sup> sur trottoirs.            Il comprend également :            - la fourniture des matériaux et du liant,            - le réglage manuel du béton bitumineux            - le compactage.</p> <p>LE METRE CARRE : .....</p>	
005	<p><b>FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE GNT A 0/31.5 CLASSE B2</b>            Ce prix rémunère :            à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre de GNT A 0/31.5 classe B2 sur chaussée.            Il comprend la fourniture à pied d'œuvre, la mise en œuvre, le réglage et le compactage, les contrôles et reprises ainsi que toutes sujétions.            Le tonnage pris en compte sera celui résultant des bons de pesée des camions dont le contenu aura été réellement mis en œuvre sur le chantier.</p> <p>LA TONNE : .....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
006	<p><b>SCARIFICATION DE TROTTOIR ET REGLAGE DU FOND DE FORME</b></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>la scarification de trottoir sur une épaisseur de chaussée de 5 à 15 cm, selon les spécifications du maître d'oeuvre, et le réglage du fond de forme pour préparation du support. Il comprend également l'évacuation des déblais excédentaires à la décharge, à la charge de l'entrepreneur. Au-delà de 15 cm, les prix utilisés seront ceux de terrassement.</p> <p>LA TONNE : .....</p>	
007	<p><b>REALISATION D'UN REVETEMENT TRICOUCHE A L'EMULSION DE BITUME</b></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>au mètre carré l'exécution d'un revêtement tricouche à l'émulsion de bitume.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nettoyage de la chaussée avant enduit, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux dosés comme suit :</li> <li>- 1<sup>ère</sup> couche : 8l/m<sup>2</sup> de gravillons 10/14 pour cloutage,</li> <li>- 2<sup>ème</sup> couche : 2 kg/m<sup>2</sup> de liant, 11/m<sup>2</sup> de gravillons 6/10,</li> <li>- 3<sup>ème</sup> couche : 2,5 kg/m<sup>2</sup> de liant 7l/m<sup>2</sup> de gravillons 4/6 + un voile de fermeture dosé à 1.5 kg/m<sup>2</sup>.</li> <li>- le balayage des gravillons excédentaires et des rejets après travaux.</li> </ul> <p>LE METRE CARRE : .....</p>	
008	<p><b>REALISATION D'UN REVETEMENT BICOUCHE A L'EMULSION DE BITUME ET GRILLE A SEC</b></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>au mètre carré l'exécution d'un revêtement bicouche.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'une grille à sec y compris la fourniture et le transport des gravillons 10/14 Dosés de 8 à 10l/m<sup>2</sup></li> <li>- la fourniture, le transport et le répandage de 3 kg d'émulsion cationique à 60 % et de 10 litres de gravillons de couleur ocre 6.3/10 au mètre carré,</li> <li>- le répandage de 2 kg d'émulsion cationique à 60 % et de 8 litres de gravillons de couleur ocre 2/4 ou 4/6.3 au mètre carré.</li> </ul> <p>LE METRE CARRE : .....</p>	
009	<p><b>EMPLOIS PARTIELS</b></p> <p>Ce prix rémunère à la tonne répandue: La confection d'emplois partiels sur chaussée quelque soient le lieu et la surface à traiter.</p> <p>Il comprend :</p> <p>La fourniture, le transport et le répandage manuel ou automatique de l'émulsion de bitume dosé à 65 %,</p> <p>La fourniture, le transport et le répandage manuel ou automatique es gravillons,</p> <p>La mise à disposition du matériel et du personnel nécessaire à la réalisation dans les règles de l'art des réfections partielles de chaussée.</p> <p>Il s'agit de traiter, en entretien courant de chaussée, des successions de surface inférieures à 100 m<sup>2</sup>.</p> <p>LA TONNE : .....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
010	<p><b>Balayage de chaussée et aspiration des rejets</b></p> <p>Ce prix rémunère, par chantier :</p> <p>le balayage et l'aspiration et l'évacuation des rejets de gravillons à l'aide d'une balayeuse aspiratrice.</p> <p>LE METRE CARRE : .....</p> <p>.....</p>	
011	<p><b>MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLE</b></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'unité, la mise à la cote définitive de bouche à clé.</li> <li>- Il comprend la dépose de l'élément actuel, l'exhaussement de la tête de bouche à clé, le remplacement du tube allonge, la confection d'un patin en béton de 0.30 X 0.30 X 0.30, ainsi que toutes sujétions.</li> </ul> <p>L'UNITE : .....</p> <p>.....</p>	